



**MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE L'UNION AFRICAINE
POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 11 AVRIL 2021 EN
REPUBLIQUE DU TCHAD
DECLARATION PRELIMINAIRE**

I. INTRODUCTION

1. Sur invitation du Gouvernement de la République du Tchad, le Président de la Commission de l'Union africaine (CUA), S.E.M. Moussa Faki Mahamat a déployé une Mission d'Observation Electorale (MOEUA) afin de suivre le déroulement du scrutin du 11 avril 2021.
2. Le déploiement de la MOEUA s'inscrit dans la droite ligne de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, de la Déclaration de l'OUA/UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, des Directives de l'Union africaine pour les missions d'observation et de suivi des élections, du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs, des instruments internationaux pertinents régissant l'observation internationale des élections ainsi que de la Constitution et des lois de la République du Tchad. Elle est ainsi conforme à l'aspiration 3 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui vise à garantir la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit sur le continent.
3. Conduite par S.E.M. Dr Selom Komi KLASSOU, ancien Premier Ministre de la République du Togo, la MOEUA est forte de 21 observateurs issus de la Commission de l'Union Africaine, d'organes de gestion des élections, d'organisations de la société civile et d'experts électoraux provenant de 14 pays africains à savoir: Burkina Faso, Burundi, Congo, Cote d'Ivoire, Ethiopie, Kenya, Mali, Mauritanie, Niger, RCA, RDC, Sénégal, Sierra Leone et Togo.
4. La présente déclaration rend compte des observations pré-électorales et des constats sur le déroulement des opérations de vote et de dépouillement des voix du scrutin présidentiel. La

Mission continuera à suivre l'évolution du processus électoral et un rapport final plus exhaustif sera publié.

II. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION

5. Au regard de son mandat, la MOEUA avait pour objectif de procéder à une évaluation objective, indépendante et impartiale de l'organisation et de la conduite de l'élection présidentielle du 11 avril 2021, d'une part, et de formuler des recommandations pertinentes à l'effet de contribuer à l'amélioration des processus électoraux futurs, d'autre part. La méthodologie suivie pour ce scrutin est l'observation de court terme.
6. Afin d'atteindre ces objectifs et en prélude à son déploiement, la MOEUA a eu une série d'échanges et de rencontres avec les parties prenantes au processus électoral notamment la CENI, la Cour Suprême, la Commission Nationale des droits de l'Homme, les candidats ou leurs représentants, la société civile et les chefs de missions internationales d'observation électorale.
7. Le jour du scrutin, la Mission a déployé sept (7) équipes d'observateurs à Ndjamena et dans les provinces environnantes.

III. OBSERVATIONS PREELECTORALES

A. CONTEXTE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

- 8 L'élection présidentielle du 11 avril 2021 en République du Tchad intervient dans un contexte marqué par la pandémie de la COVID-19. La MOEUA salue à cet égard la volonté de l'Etat tchadien de respecter les délais constitutionnels. Cette volonté politique s'est également manifestée par la prise en charge intégrale du coût de l'élection par l'Etat, ce qui conforte la soutenabilité des processus électoraux en République du Tchad.
- 9 Cette élection présidentielle est également caractérisée par des tensions politiques internes. En effet en perspective de l'élection présidentielle, dix-sept (17) candidatures ont été déclarées à la Cour Suprême qui, après examen, en validera que dix (10). Trois (3) de ces candidats ont toutefois décidé de se retirer de l'élection, la raison invoquée étant l'utilisation excessive de la force publique contre l'opposition qui serait de nature à compromettre la crédibilité du scrutin. La MOEUA tout en regrettant cette situation constate que du point de vue de la loi électorale, le retrait de ces candidatures n'avait pas d'incidence sur la poursuite du processus électoral.

- 10 La MOEUA relève également que l'opposition reste divisée sur la conduite du processus électoral. En effet si une partie de cette opposition a appelé au boycott de l'élection, une autre partie de celle-ci a opté pour sa tenue à date échuée.
- 11 La MOEUA constate que le Cadre National du Dialogue Politique a permis de réduire un certain nombre de difficultés liées à la confection et à la distribution des cartes d'électeurs. En effet certains électeurs régulièrement inscrits, mais n'ayant pas reçu leurs cartes d'électeur à temps, ont ainsi été autorisés à voter sur présentation de leur ancienne carte d'électeur ou de leur récépissé d'inscription sur les listes électorales.
- 12 La MOEUE regrette que les acteurs politiques n'aient pas exploité les possibilités offertes par cette instance pour apaiser les tensions politiques.
- 13 Les enjeux de cette élection présidentielle restent importants au plan politique et sécuritaire.
- 14 Du point de vue politique, l'enjeu réside dans la participation électorale et l'amorce d'un dialogue politique pour la relance du processus en vue des futures échéances électorales.
- 15 Sur le plan sécuritaire, l'enjeu est la préservation du leadership du Tchad dans la lutte contre le terrorisme, lequel reste tributaire de sa stabilité politique interne.
- 16 La parfaite organisation matérielle du scrutin apparaît comme le défi majeur que l'Etat et la CENI se devaient de relever. Ceci d'autant que les tchadiens résidant à l'étranger ont été exclus de l'élection en raison de la non révision du fichier électoral et la non installation des démembrés de la CENI à l'étranger.
- 17 La MOEUA a noté avec satisfaction que pour la première fois, une femme, en la personne de Mme BEASSEMDA LYDIE (ancienne ministre), est candidate à une élection présidentielle.

B. CADRE JURIDIQUE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

- 18 Le cadre juridique de l'élection présidentielle est constitué au niveau interne et à titre principal de la Constitution du 4 mai 2018 et de la loi n°033 /PR/2019 portant Code électoral.
- 19 Au niveau international, ce cadre est constitué des accords et conventions internationaux ratifiés par la République du Tchad relatifs à l'organisation des élections.
- 20 Au regard de la loi électorale, peuvent faire ainsi acte de candidatures les tchadiens des deux (2) sexes remplissant certaines conditions tenant notamment à l'âge (40 ans au moins),

à la jouissance effective des droits civiques et politiques et au versement d'une caution fixée par la loi électorale à 10 millions FCFA.

21 La MOEUA note avec satisfaction les réformes tendant à rabaisser l'âge pour candidater à l'élection présidentielle ainsi que le montant du cautionnement en ce qu'elles renforcent le caractère inclusif de l'élection présidentielle.

22 Le Président est élu pour un mandat de six (6) ans au Suffrage universel. Il est rééligible une seule fois.

23 La loi électorale prévoit un scrutin uninominal majoritaire à deux (2) tours. Au premier tour, est élu le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Faute d'une majorité absolue, un second tour est organisé entre les deux (2) candidats arrivés en tête lors du premier tour. Au second tour est élu, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

24 La MOEUA considère que le cadre juridique régissant l'élection présidentielle est globalement conforme aux standards internationaux en matière électorale en ce sens qu'il préserve le droit de tout citoyen tchadien d'être élu à la magistrature suprême.

IV, OBSERVATIONS DU JOUR DU SCRUTIN

La MOEUA a déployé sept (07) équipes d'observateurs qui ont visités 90 bureaux de vote (74% dans les zones urbaines et 26% dans les zones rurales) situés à N'Djamena et dans les départements de CHARI, de HARAZ-AI-BIAR et de BOURBALI.

La MOEUA a observé les principales étapes du scrutin, à savoir l'ouverture des bureaux de vote, le déroulement du scrutin ainsi que la clôture et le dépouillement des suffrages et a fait les constatations suivantes :

A. RELATIVEMENT A L'OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

- L'ouverture des bureaux de vote s'est faite dans le calme et en toute sécurité.
- La majorité des bureaux couverts par la Mission à l'ouverture ont ouvert avec un retard de plus d'une heure. Dans la majorité des cas, ce retard était dû à l'arrivée tardive du personnel et du matériel électoraux et, dans quelques cas, à l'aménagement tardif des bureaux par les membres des bureaux de vote.

- Dans 70% des bureaux de vote visités par les équipes de la MOEUA, le matériel était complet. La Mission a noté que dans quelques bureaux de vote plusieurs matériel était manquants notamment les listes électorales et les procès-verbaux.
- Les activités de campagne à savoir, les affiches à l'effigie des candidats ou la distribution des T-shirts, n'ont pas été remarquées dans 100% des bureaux de vote visités et la présence du matériel de campagne n'a pas été constatée par les observateurs de la Mission à l'ouverture des bureaux de vote.
- Le personnel électoral n'était pas au complet dans la majorité des bureaux de vote visités à l'ouverture.
- Les femmes ont constitué environ 30% du personnel électoral rencontrés par les observateurs de la MOEUA dans les bureaux. La Mission déplore que le facteur genre n'ait pas été suffisamment respecté dans le recrutement des agents des bureaux de vote.
- L'absence remarquée des représentants des candidats et des partis politiques dans la majorité des bureaux couverts.
- La présence des forces de sécurité a été observée dans la majorité des bureaux de vote visités et cette présence a été jugée discrète et professionnelle.
- La procédure d'ouverture des bureaux de vote visités comme globalement satisfaisante.

B. DEROULEMENT DU SCRUTIN

- L'atmosphère à l'extérieur des bureaux de vote visités était calme.
- Tous les bureaux de vote visités étaient aménagés de manière à permettre un vote ordonné.
- Les urnes étaient convenablement scellées, placées de manière visible pour le public et ont garanti le secret de vote.
- Les électeurs étaient tenus de présenter soit leurs cartes d'électeurs, soit leurs récépissés d'inscription sur les listes électorales ou étaient identifiés sur témoignage du chef de carré ou de village.
- Une faible présence des représentants des candidats et des observateurs électoraux a été notée.
- Les représentants des candidats ainsi que les observateurs rencontrés se sont acquittés de leurs tâches avec professionnalisme et sans intimidation.
- Dans tous les bureaux de votes visités, le doigt de l'électeur était marqué à l'encre indélébile.
- Les présidents des bureaux de vote n'ont pas reçu des plaintes formelles dans les Bureau de vote observés.

- Les mesures sanitaires contre le COVID -19 n'étaient pas respectées dans les bureaux de vote pendant le déroulement du scrutin.
- Globalement, les compétences des membres des bureaux de vote et le comportement du personnel de sécurité ont été jugés satisfaisants.
- Dans la majorité des cas, l'atmosphère à l'extérieure des bureaux de vote a été pacifique, les procédures de vote ont été observées et le scrutin s'est déroulé de manière également satisfaisante.

C. CLOTURE ET DEPOUILLEMENT DES SUFFRAGES

- La majorité des bureaux de vote n'ont pas fermé à l'heure parce qu'ils avaient soit ouvert en retard ou parce qu'il y avait des électeurs dans la file d'attente à l'heure de fermeture des bureaux observés.
- Les procédures de clôture ont été observées par les agents des bureaux de vote notamment l'autorisation de vote accordée à tous les électeurs qui étaient dans la file d'attente à l'heure de fermeture.
- Après la fermeture, les bureaux de vote ont été aménagés de manière à permettre un bon déroulement du dépouillement.
- Dans tous les bureaux de vote où le dépouillement a été observé, les scellés des urnes ont fait l'objet de vérification, les bulletins ont été comptés de sorte que dans la majorité des cas, le dépouillement s'est déroulé conformément aux procédures.
- Aucune ingérence dans le processus n'a été notée pendant le dépouillement des suffrages et aucune interruption du dépouillement n'a été observée.
- Les procès-verbaux rédigés à l'issue des opérations de dépouillement des suffrages ont été signés par les membres du bureau de vote et, dans la majorité des cas, une copie du formulaire des résultats a été remise aux représentants des candidats présents.
- Dans la majorité des cas, les résultats du scrutin des bureaux de vote ont été affichés après le dépouillement.
- Globalement, les compétences des membres des bureaux de vote, lors de la clôture et tout au long du dépouillement des suffrages, ont été jugées satisfaisantes.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

A. CONCLUSION

La MOEUA félicite le peuple tchadien, qui en dépit de la pandémie de la COVID-19, a participé dans la sérénité à l'élection présidentielle du 11 avril 2021 pour respecter les délais constitutionnels.

La MOEUA salue les efforts déployés par les Institutions en charge des élections pour la tenue à bonne date et l'organisation matérielle du scrutin.

La Mission note que l'élection présidentielle du 11 avril 2021 s'est déroulée dans un contexte difficile et encourage toutes les parties de privilégier le dialogue et le respect de l'Etat de droit pour la consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

La MOEUA remercie enfin les autorités tchadiennes pour leur hospitalité et les mesures prises pour lui faciliter l'exercice de son mandat en toute indépendance.

B. RECOMMANDATIONS

Dans l'objectif d'améliorer les scrutins à venir, la MOEUA formule les recommandations suivantes :

A l'Etat :

- Renouer le dialogue avec l'ensemble des acteurs politiques et la société civile afin d'apaiser les tensions politiques ;
- Renforcer les moyens humains et matériels de la CENI afin d'améliorer l'organisation matérielle des scrutins à venir ;
- Renforcer la sécurité des scrutins à venir par un choix d'emplacements plus sécurisés pour le vote ;

A la CENI

- Renforcer le dialogue et la concertation avec les acteurs politiques ;
- Consolider le partenariat avec la société civile pour une meilleure sensibilisation des populations en vue de renforcer la participation électorale ;
- Consentir des efforts supplémentaires pour une meilleure maîtrise du calendrier électoral et l'amélioration de l'organisation matérielle des scrutins ;
- Prendre des mesures sanitaires pour éviter la propagation de la pandémie de la COVID-19.

A la société civile

- S'impliquer davantage dans la médiation pour apaiser les tensions politiques ;
- Renforcer la sensibilisation des populations pour une participation électorale massive pour les scrutins à venir ;
- S'impliquer dans l'observation citoyenne des élections

Aux candidats et partis politiques

- De privilégier la concertation et le dialogue pour la consolidation de la démocratie au Tchad ;

- Mobiliser davantage leurs militants afin qu'ils s'impliquent dans le monitoring des élections ;
- D'encourager les candidatures féminines lors des élections.

Aux partenaires techniques

- D'appuyer les acteurs impliqués dans le processus électoral pour renforcer la participation électorale et l'organisation matérielle des élections ;
- D'appuyer les initiatives internes visant à consolider la paix.

Fait à N'DJAMENA, le 13 Avril 2021

Pour la Mission

S.E. M. Dr Selom Komi KLASSOU

Chef de Mission